



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE
27 RUE DOM CEILLIER – CS 20932 - 55014 BAR-LE-DUC CEDEX
☎ 03.29.79.03.31 Fax 03.29.45.45.18 Mail : guichetunique@fdc55.fr

**VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER
SAISON 2017/2018**

Le Guichet Unique à votre service

Madame, Monsieur,

La nouvelle saison cynégétique arrive !!! Si vous souhaitez renouveler votre titre de validation du permis de chasser pour la saison 2017/2018 ; deux possibilités au choix.

PAR COURRIER : vous pouvez utiliser le BON DE COMMANDE INDIVIDUEL 2017/2018 que vous trouverez CI-JOINT, et suivre les instructions suivantes pour obtenir votre titre annuel validé ainsi que le petit livre vert.

- 1° Vérifier l'exactitude des données personnelles inscrites dans le CADRE A. De plus, nous informons si vous avez obtenu UN DUPLICATA par l'O.N.C.F.S. car nous devons obligatoirement procéder au changement de votre code identifiant.
- 2° Compléter OBLIGATOIREMENT votre date de naissance et le lieu de naissance, votre numéro de téléphone, et inscrire si vous en possédez une, votre adresse mail, SVP.
- 3° Pour les mineurs et les personnes majeures en tutelle, compléter et faire signer le CADRE B.
- 4° Compléter et signer OBLIGATOIREMENT le CADRE C, à défaut le document vous sera retourné.
- 5° Compléter votre bon de commande suivant les possibilités proposées. Un emplacement pour la validation « bi-départementale » existe. Merci de bien vouloir vous référer aux tableaux des différentes validations au verso du bon de commande.
- 6° Etablir un chèque du montant total de la validation choisie, libellé à l'ordre du « Régisseur de Recettes de la FDC 55 ».
- 7° Adresser à la Fédération, votre bon de commande individuel dans l'enveloppe « T » ne dépassant pas 20 g :
 - Le DOCUMENT DE VALIDATION, vérifié, signé et complété (choix validation-signatures)
 - Le REGLEMENT TOTAL PAR CHEQUE libellé à l'ordre de « Régisseur de Recettes de la FDC 55 »

RAPPEL : La durée de validité de l'enveloppe « T » est valable jusqu'au 30 novembre 2017 inclus. Après cette date, nous ne prendrons plus en compte votre enveloppe et vous devrez affranchir votre demande de validation par vos propres moyens. CETTE ENVELOPPE DOIT SERVIR UNIQUEMENT A L'ENVOI DE VOTRE DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER. Merci de votre compréhension.

Service GRATUIT ne pas coller de timbre sur l'enveloppe « T »

PAR LE SITE INTERNET : Optez pour la E-validation : Rendez-vous sur notre site internet www.fdc55.com (rubrique PERMIS DE CHASSER/Validation annuelle et temporaires, suivre la procédure et régler par carte bancaire).

Vous pouvez effectuer votre validation et l'imprimer sur papier blanc directement à votre domicile.

Paiement sécurisé :

Vous devez vous munir de votre carte bancaire, votre téléphone ou d'un téléphone portable (sms de la banque pour code), votre code identifiant, si se situe en haut de votre bon de commande (14 chiffres) et votre permis de chasser.

Attention !!!! Soyez vigilants lors du choix de votre validation par internet, car il ne sera pas possible de l'annuler ou de la rembourser. Pensez à cliquer sur "retour commerce" à l'issue de votre paiement en ligne pour recevoir votre e-validation.

Assurance avec votre validation

Comme l'année passée, si vous le souhaitez, la Fédération des Chasseurs vous propose de souscrire un contrat d'assurance-chasse pour un montant de 19,00 €. Pour cela, vous devez cocher l'option N° 2 sur votre bon de commande. Vous trouverez ci-joint une notice explicative. Pour plus d'information, je vous demanderai de bien vouloir prendre contact auprès de GAN Assurances qui propose ce service. Pascal MOYSE - Agent Général – BP 13 - 25800 VALDAHON ☎ : 03.81.25.01.10 ou valdahon-valassur@gan.fr



INFORMATION : Carnet de Prélèvement Bécasse (C.P.B)

◆ En 2016/2017, pour le chasseur qui aurait pris un Carnet de Prélèvement Bécasse et qui souhaiterait en recevoir un pour la saison cynégétique 2017/2018, il devra avoir retourné impérativement son C.P.B **avant le 30 juin 2017** à la FDC 55. Si le C.P.B n'a pas été retourné, merci de nous l'adresser avec votre bon de commande.

◆ En 2017/2018, pour le chasseur qui souhaite un Carnet de Prélèvement Bécasse et qui n'a jamais demandé un C.P.B, il devra demander obligatoirement un C.P.B à la FDC 55. Merci de bien vouloir cocher la case prévue à cet effet sur le bon de commande en-dessous du cadre C.

ATTENTION !!!

Tout dossier incomplet ne pourra être traité, il sera retourné à l'expéditeur

La Fédération traitera dès leur arrivée les demandes qui lui parviendront. Elle ne peut cependant s'engager sur le délai de traitement mais fera au mieux. **Prenez vos précautions, surtout pour les gardes particuliers, les louvetiers et les tireurs à l'approche de juillet.**

RAPPEL IMPORTANT : N'oubliez pas de demander votre ATTESTATION D'ASSURANCE CHASSE à votre assureur, **elle est obligatoire. NE PAS NOUS LA RETOURNER, MERCI.** Pour le chasseur qui aurait opté dans son bon de commande pour la souscription à GAN Assurances, celle-ci se situe sur le côté gauche de son titre de validation 2017/2018. Gardez-la toujours avec votre permis de chasser et votre titre annuel de validation.

**AUCUN PERMIS NE POURRA ETRE ETABLI IMMEDIATEMENT AU SIEGE
DE LA FEDERATION DES CHASSEURS DE LA MEUSE**

**Pour tous renseignements, vous pouvez joindre le service validation au 03.29.79.03.31
du lundi au vendredi de 10 h 00 à 11 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 00**

En espérant que cette simplification vous apportera toute satisfaction, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre plus parfait dévouement.

LE PRESIDENT,
Michel THOMAS.